

MOBI OISE - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE SUR LES RÉSEAUX DE L'OISE

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les conditions de souscription et d'utilisation du paiement par carte bancaire sans contact sur les valideurs de titres des réseaux de transport de l'Oise suivant :

- COROLIS
- AXO
- Oise – Région Hauts-de-France

et s'appliquent à tout Client, qu'il soit acheteur ou détenteur du titre. Elles forment avec les Conditions Générales d'Utilisation et les Conditions Générales de Commercialisation des Services de Mobilité, le contrat de transport régissant les obligations entre le Client et Mobi-Oise applicable à l'ensemble des réseaux Corolis, AXO et Oise – Région Hauts-de-France et matérialisé par le titre de transport.

MOBI OISE est une Société par Actions Simplifiée au capital de EUR 400 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 892 223 546, dont le siège social est sis au 19 RUE Pierre Jacoby 60000 Beauvais, France.

L'intégralité des Conditions Générales sont disponibles à l'Agence Oise-Mobilité et sur le site www.oise-mobilite.fr.

1. LE SERVICE

Le service de paiement sans contact permet aux clients détenteurs d'une carte de paiement sans contact de valider et payer un titre de transport :

- « Ticket BUT » à bord des véhicules du réseau Corolis ;
- « Ticket unitaire » à bord des véhicules du réseau AXO ;
- « Billet Unitaire » à bord des véhicules du réseau Oise – Région Hauts-de-France.

Pour utiliser le service, le client doit préalablement s'assurer qu'il réunit les conditions suivantes :

- la carte de paiement est valable et autorisée,
- la carte de paiement est affiliée aux réseaux MASTERCARD ou VISA,
- la fonction « paiement sans contact » est activée,
- la carte de paiement est en bon état de fonctionnement,
- le plafond de paiement sans contact est suffisant pour autoriser de nouvelles transactions,
- le compte bancaire est suffisamment approvisionné.

En cas d'indisponibilité du service de paiement sans contact, quelle qu'en soit la cause (indisponibilité matériel ou logicielle du système ou rejet de la transaction), le client doit s'acquitter de son trajet par tout autre moyen et notamment par l'achat en espèces des titres de transport vendus à bord du véhicule par le conducteur ou via l'application mobile Oise-Mobilité ou l'e-boutique du site web www.oise-mobilite.fr

Mobi-Oise se réserve le droit :

- d'apporter toutes modifications et notamment des modifications techniques, sécuritaires ou financières aux présentes conditions générales ;
- de suspendre le service temporairement ou définitivement sans aucun préavis ni formalité.

Mobi-Oise ne peut être tenu pour responsable en cas d'interruption du service pour des raisons résultant de la force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

2. TARIFICATION ET PAIEMENT

Le prix du service est celui du :

- « Ticket BUT » de la grille tarifaire du réseau Corolis
- « Ticket unitaire » de la grille tarifaire du réseau AXO
- « Billet Unitaire » de la grille tarifaire du réseau Oise – Région Hauts-de-France

Les tarifs sont affichés à bord du véhicule. La multivalider n'est pas possible.

Il est de la responsabilité du client de vérifier le tarif des déplacements avant de voyager.

3. LITIGES DE PAIEMENT

En cas de refus de paiement du titre à posteriori, le client est redevable des sommes dues au titre des éventuels refus. Les frais de rejet bancaire, hors incident technique non imputable au payeur, sont à la charge du client payeur. Le payeur est susceptible d'être inscrit dans le traitement de gestion des impayés jusqu'à la régularisation complète des litiges.

4. UTILISATION DU SERVICE

Pour utiliser la validation sans contact avec sa carte bancaire, le client doit présenter une carte bancaire devant le valideur, sur sa « cible ». Seule la carte avec laquelle le client souhaite effectuer le paiement doit être positionnée devant le valideur à l'exclusion de tout autre moyen de paiement sans contact.

En présentant sa carte de paiement sans contact, le client autorise Mobi-Oise à débiter son compte bancaire du montant du :

- « Ticket BUT » à bord des véhicules du réseau Corolis
- « Ticket unitaire » à bord des véhicules du réseau AXO
- « Billet Unitaire » à bord des véhicules du réseau Oise – Région Hauts-de-France

L'ordre de paiement est irrévocable. Les paiements peuvent être regroupés en une seule opération.

L'acceptation de la transaction par le valideur entraîne la demande de débit du compte bancaire et déclenche le début de la validité du titre de transport.

La validation d'un voyage par carte de paiement sans contact autorise le voyage d'une seule personne.

L'achat d'un voyage permet de réaliser des correspondances, sur un même réseau, dans un délai d'1 heure à compter de l'achat. L'achat d'un voyage ne permet pas de réaliser des correspondances entre les réseaux Corolis, AXO et Oise – Région Hauts-de-France. Le titre doit être valide durant toute la durée du trajet, jusqu'à l'arrêt de descente. À chaque montée dans un véhicule du réseau Corolis, AXO ou Oise – Région Hauts-de-France, le client doit présenter la même carte de paiement dans le valideur. Si la durée de la correspondance est dépassée, le valideur refuse la validation : le client doit recommencer la procédure d'achat en présentant une carte bancaire devant le valideur, sur sa « cible ». Le prix d'un nouveau voyage est débité.

En cas de contrôle, la carte de paiement sans contact tient lieu de titre de transport. Le client est tenu de présenter sa carte aux Agents Vérificateurs pour établir la validité du voyage. En l'absence de titre de transport valide, le client en situation irrégulière encourt les indemnités forfaitaires prévues par le règlement du réseau sur lequel le contrôle est opéré.

5. HISTORIQUE DE PAIEMENT

Le client peut consulter l'historique des paiements effectués avec sa ou ses cartes de paiement sans contact en se rendant sur le site oise-mobilite.fr. Le temps de consultation, est limité par deux critères :

- limite de temps : le système ne permet uniquement que l'affichage des transactions de moins de 90 jours
- limite de nombre : le système ne permet uniquement que l'affichage des 500 dernières transactions trouvées avec le filtre choisi (n° de carte(s), dates).

6. PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT

Le client est responsable de l'utilisation strictement personnelle et de la conservation dans des conditions de sécurité et de confidentialité de sa carte de paiement sans contact.

À cet effet, le client est pleinement responsable de toutes les conséquences susceptibles de survenir en cas de perte ou vol de sa carte de paiement sans contact.

Mobi-Oise n'est pas tenu pour responsable :

- des dysfonctionnements techniques de la carte de paiement sans contact,
- des pertes financières directes encourues par le client consécutivement au mauvais fonctionnement ou mauvais usage de sa carte de paiement sans contact.

7. DONNÉES PERSONNELLES

Mobi-Oise propose des supports anonymes permettant de ne pas figurer dans le fichier Client et de préserver l'anonymat des déplacements.

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion du titre de transport, la prospection commerciale, la prévention et la gestion des impayés, du vol et de la perte de titres de transports, la réalisation d'analyses statistiques, ainsi que la lutte contre la fraude pendant toute la durée de validité du titre de transport du Client. Elles sont destinées aux services de Mobi-Oise qui est responsable du traitement, ainsi que, le cas échéant, à ses partenaires, sous-traitants ou prestataires situés dans/hors de l'Union Européenne. Les données du Client sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services de Mobi-Oise. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : **www.oise-mobilite.fr**.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de ses données personnelles. Le Client peut également s'opposer à leur traitement à des fins commerciales. Le Client peut exercer ces droits, ou adresser toute autre question, à l'agence Oise-Mobilité, 19 rue Pierre Jacoby, 60000 BEAUVAIS.

Pour toute question relative au traitement de ses données personnelles, le Client peut également s'adresser au délégué à la protection des données :

- Par courrier postal à : Mobi Oise – Protection des Données Personnelles, 19 rue Pierre Jacoby, 60000 Beauvais
- Par le formulaire de contact du site internet

Dans le cadre des dispositifs interopérables, les données personnelles peuvent être échangées entre les réseaux urbains de la communauté Pass Pass.

Tout appel au Service Clients de l'agence Oise-Mobilité est susceptible d'être enregistré à des fins de formation et d'évaluation de nos salariés ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de service. Le Client dispose à cet effet d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition auxdits enregistrements, tel que mentionné ci-dessus.

8. RÉCLAMATION

Pour toute réclamation, le Client pourra écrire à l'agence Oise-Mobilité via le formulaire de contact sur le site www.oise-mobilite.fr ou téléphoner au 0970150150 du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13 h (appel non surtaxé). L'agence enregistrera la demande et la transmettra au réseau concerné.

En cas de réclamation, le Client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande.

Conformément à l'article L.612 et suivants du Code de la Consommation, le Client, après avoir saisi le service Client de Mobi-Oise et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

9. APPLICATION ET MODIFICATION

Mobi-Oise se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de ventes qui s'appliqueront dans un délai de 15 jours à compter de leur publication sur le site internet oise-mobilite.fr.

Les dispositions du présent document sont régies par la loi française.

Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes du Tribunal compétent.